

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

DECRET N° 82/623 DU 29/06/82  
Portant nomination de Monsieur  
TSIKABAKA LUPEY Franck-Gaston,  
Conseiller Diplomatique du Chef de  
l'Etat en qualité de Secrétaire  
Général à la Coopération avec rang  
et prérogatives d'Ambassadeur.

REGULARISATION

-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution;  
Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n°80/016 du 26 Janvier 1980 portant rectifica-  
tif au décret n°80/644 du 28 Décembre 1980;  
Vu le décret n°80/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de  
rémunérations applicables aux agents diplomatiques, Consulaires  
et assimilés en postes à l'étranger et aux Ambassadeurs Itiné-  
rants;  
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur TSIKABAKA LUPEY Franck-Gaston, Conseiller  
Diplomatique du Chef de l'Etat est nommé Secrétaire Général à  
la Coopération avec rang et prérogatives d'Ambassadeur.

.../...

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 29 JUIN 1982

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres.

Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P/Le Ministre des Finances  
en mission,  
LE MINISTRE DU PLAN,

Pierre MOUSSA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre, Délégué à la  
Présidence Chargé de la  
Coopération

Emmanuel YOKA.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-